



LOCATION DE TOUR POTIER

Renseignements

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-Mail : Téléphone :

Si professionnel :

Nom de l'entreprise :

Siret : Adresse :

Conditions d'accès :

- Adhésion de soutien (5€) pour les particuliers et adhésion professionnelle à (35€) à l'association obligatoire.
- Prendre rendez-vous au préalable avant tout dépôt de pièces.
- Fournir une attestation d'assurance responsabilité civile ou professionnelle.
- Un niveau intermédiaire en tournage est exigé.

INFORMATIONS DE LOCATION

ÂGE	A partir de 18 ans
HORAIRES	9h30-12h30 et 13h30-17h30 en semaine, et certains week-ends
ARGILE	Non fourni
CUISSON	Non comprise dans le tarif mais possibilité de cuire dans le four de la Maison du Potier. Conditions et tarifs sur demande.
Pré-requis	<ul style="list-style-type: none">• Savoir centrer• Savoir faire des montées de terre• Avoir une pratique régulière du tour• Nos tours sont du matériel de professionnels, ils ne peuvent être mis à disposition d'amateurs.
TARIF	Tarif : 8€ de l'heure





CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La Maison du Potier propose aux particuliers, amateurs en tournage de louer un tour de potier pour sa pratique personnelle.

Nous mettons à disposition huit tours Shimpo RK3E, des modèles silencieux, équipés de pédales et de sièges réglables. Ces tours se trouvent dans un atelier complet, comprenant des planches, des étagères, des petits outils, des rondeaux et des tables à battre, que les stagiaires peuvent utiliser pendant leur location.

La location du tour ne comprend pas la mise à disposition d'argile, le stagiaire devra apporter sa propre terre. La Maison du Potier pourra lui en vendre. Le stagiaire s'engage à rendre l'atelier, le tour, le matériel et les équipements mis à disposition dans un état propre. Le stagiaire devra s'occuper du recyclage de son argile, et un bac sera à sa disposition pour sa barbotine de tournage. La personne ayant réservé le tour devra être seule, et ne pourra venir accompagnée sauf d'une personne ayant loué un tour.

Le stagiaire devra remettre une attestation de responsabilité civile à la Maison du Potier.

La location des tours se fait sur les horaires de la Maison du Potier et en fonction de son emploi du temps. Du lundi au vendredi – de 9h30 à 17h30. Et sur certains week-ends à voir avec la direction.

Le stagiaire devra absolument réserver son créneau pour venir travailler sur les tours de potiers.

La Maison du Potier s'engage à ce qu'il n'y ait pas d'activités (ateliers familles, stages enfants ou adultes) dans la salle des tours pendant la durée de la location. La salle des tours pourra tout de même être occupée par les animateurs ou d'autres stagiaires louant des tours. Le stagiaire devra être autonome, les animateurs de la Maison du Potier ne peuvent pas être là pour l'aider ou l'accompagner dans son travail.

Le stagiaire ne peut pas louer l'atelier pour la mise en place de cours personnels à but lucratifs. (Une demande peut être faite, et un partenariat peut être créé entre les deux entités sous conditions).

Les pièces réalisées pendant ces temps de location, peuvent être cuites par la Maison du Potier sous conditions. La Maison du Potier s'autorise le droit de rompre le contrat et de mettre fin à la location du tour à tout moment si le stagiaire ne respecte pas ou nuit au bon fonctionnement de la Maison du Potier et de ses activités. La Maison du Potier se décharge de toutes responsabilités en cas d'accidents liées à l'utilisation du tour.

Une caution de 50 euros est demandée et sera restituée après la réservation du tour ou conservée pour une prochaine location. Celle-ci pourra être encaissée en cas de dégât sur le tour, ou sur le matériel mis à disposition.

Date :

Lieu :

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

